

Réunion de la commission Annales-site web

le 2 février 2022

La commission a abordé tout ce qui concerne nos Annales. Si elle a abouti à un consensus sur la révision de nos « instructions aux auteurs » après plusieurs échanges postérieurs à la réunion, d'autres points ont été décidés collectivement en suivant l'ordre du jour.

Publication

Nos décisions :

- _ la commission décide de garder la dualité de la publication papier et électronique ;
- _ la commission considère que le but premier de la publication des Annales n'est pas de faire des bénéfices. La « vente à perte » doit être envisagée pour permettre à nos adhérents de se procurer la version papier. Ainsi, si le numéro actuel nous revient environ à 25 € en raison de ses nombreuses pages couleur, la commission décide de continuer à la proposer à 12 € aux adhérents et à 20 € aux non-adhérents ;
- _ la commission n'a pas souhaité limiter a priori le nombre des photos couleur par article ; elle n'a pas accepté de différences entre les versions papier et électronique.

Identité graphique

Nos préconisations :

- _ s'il n'y a pas eu de consensus définitif concernant le changement de la couleur verte, utilisée jusqu'ici pour les couvertures des Annales, tous les membres ont accepté de faire l'expérience de la nuance de vert utilisée dans notre site, puis de choisir en présence des deux versions ; en outre, la nécessité d'un cadre autour de la photo de couverture a été reconnue unanimement ;
- _ confirmation de la « composition en carré » pour le texte principal, et de la composition en sommaire simple, c'est-à-dire avec retrait négatif, pour la liste des références bibliographiques. La commission a noté que si cette composition n'avait pas été recommandée dans nos anciennes recommandations aux auteurs, elle a toujours été employée dans nos mises en page de ces listes ;
- _ après une longue discussion sur le format des informations bibliographiques, une majorité s'est dégagée en faveur des « petites majuscules » pour le nom des auteurs. Mais la capitale initiale de leurs noms, restera une majuscule normale. Exemple : DARWIN Charles ; quant

à leurs prénoms, ils devront être écrits en entier, dans la mesure du possible ;

- si la commission souhaite continuer à donner des informations précises de mise en page dans ses recommandations, elle décide de continuer à accepter des textes de format libre, à charge pour nous de les adapter à notre identité graphique ; des modèles de rédaction seront aussi proposés.

Action du « comité de lecture »

La commission a souhaité réfléchir à l'organisation du comité de lecture et a défini deux principes d'action :

- le comité de lecture doit se structurer pour se partager les textes reçus et organiser les relectures sur le fond, comme sur la forme (orthographe, syntaxe, typographie) ;
- la commission a beaucoup réfléchi sur l'interaction auteur / comité de lecture et a préconisé un interlocuteur unique pour s'adresser aux auteurs. Ainsi, le circuit de relecture qui regroupera les relectures sur la forme et le fond se fera en interne et c'est l'ensemble de nos corrections ou propositions qui sera communiqué aux auteurs.

La commission était présidée par Gérard Martin Dorel, en présence du président de la SHHNNH, André Bervillé.

Elle se composait de André Bervillé, Michel Crousilles, Gérard Leplat, Jean-Paul Marger, Gérard Martin Dorel, Daniel Mousain et Josiane Ubaud.

GMD – SHHNNH

Le 22/02/2022